Lancement des appels à manifestation d'intérêt pour la facilité régionale CAFI pour le secteur privé
Adopté par courrier le 14 septembre 2023

EB.2023.24

Considérant :

- La décision EB.2023.12 approuvant le lancement du Mécanisme régional CAFI pour le secteur privé, et demandant au Secrétariat d'élaborer un cadre d'investissement et de performance ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt pour les organisations de mise en œuvre afin d'accéder à ce mécanisme, pour approbation par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration,

1. Approuve l'appel à manifestation d'intérêt pour la facilité CAFI pour le secteur privé (2023/08/PRIVATE).

2. Approuve le cadre d'investissement et de performance du secteur privé de CAFI

3. Encourage les organismes de mise en œuvre qui ne connaissent pas CAFI mais qui ont fait leurs preuves dans les domaines de travail couverts par l'appel susmentionné, à manifester leur intérêt.

4. Encourage les organismes de mise en œuvre à soumettre des propositions régionales pour des solutions qui peuvent être pertinentes pour l'ensemble du portefeuille CAFI.